

avec elle l'œuvre commune de pacification et de régénération... Ces paroles ont été, à différentes reprises, interrompues par des applaudissements prolongés.

La libération des vieilles classes

UN DÉBAT A LA CHAMBRE

Nous disons, d'autre part, que la Chambre française a été, hier, au nom de la Nation, à adresser aux Souverains belges, qui faisaient, le jour même, leur entrée solennelle à Bruxelles, le témoignage de son admiration. Après les discours de MM. Deschanel, président, et Stéphane Pichon, ministre des Affaires étrangères, M. Jean Durand pose une question au ministre de la Guerre sur la démobilisation immédiate des vieilles classes.

La Chambre décide, à la demande de M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, de discuter immédiatement les diverses interpellations déjà déposées sur la démobilisation.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat, monte à la tribune. — Deux problèmes se posent devant la Chambre. Le premier est de savoir si les engagements pris précédemment par le gouvernement ont été tenus. Le second est le problème d'ensemble de la démobilisation.

Voici la déclaration que je puis apporter : Premier point : Nous nous étions engagés à libérer définitivement les classes 87, 88 et 89. C'est fait. Nous nous étions engagés à mettre en sursis les agriculteurs de la classe 90, et les auxiliaires de la classe 91 et à renvoyer à l'intérieur les hommes du service armé de la classe 91.

Nous avons, par une circulaire du 25 septembre, renvoyé les agriculteurs de la classe 91. Nous avons promis de le faire avant l'incorporation de la classe 1920.

En ce qui concerne les officiers de complément, ils seront assimilés aux hommes de leur classe. Ils seront renvoyés dans leurs foyers en même temps qu'eux sous la réserve qu'ils ne seront déclarés indispensables par leurs chefs. (Exclamations et protestations à gauche).

Il est en effet impossible de voir désorganiser du jour au lendemain les grands services de l'Etat, celui du commissariat aux transports maritimes, par exemple, ou de nombreux officiers des vieilles classes sont déclarés indispensables.

M. Abrami poursuit : Pendant les hostilités, le gouvernement, d'accord avec le commandement, avait fait une place spéciale aux pères de familles nombreuses.

La circulaire du 15 novembre dernier déclare que ces derniers suivront, pour la démobilisation, le sort de la classe à laquelle ils étaient affectés en raison du nombre de leurs enfants.

En ce qui concerne les engagements volontaires et les engagements spéciaux, la même circulaire dit que les hommes dans ce cas suivront le sort de leur classe d'armes.

M. Abrami annonce ensuite que la classe 1890 peut être considérée comme libérée.

La circulaire, dit-il, sera signée demain par le président du Conseil. (Très bien.)

Pour les hommes de la classe 1891, leur démobilisation ne peut pas être immédiate. Il faut voir les choses comme elles se passent. Le gouvernement cherche, d'accord avec l'état-major, les moyens de les libérer dans le délai le plus bref. La suite autorisée par le président du Conseil à dire que c'est une affaire de quelques jours.

Beaux gestes de reconnaissance

A Guebwiller, la municipalité a remis une enveloppe contenant 10.000 fr. au général commandant la 161^e division, portant comme inscription : « Pour les villes du Nord qui ont tant souffert pour nous délivrer ».

A Colmar, l'édilité alsacienne a remis de son côté une somme de 30.000 francs pour le président de la Croix-Rouge française.

L'Allemagne n'aurait pas besoin de vivres avant avril

New-York, 21 novembre. — On mande de Washington : Suivant les dernières informations, l'Allemagne n'aura pas besoin des vivres américains avant le 1^{er} avril.

Les explosions de Bruxelles

Bruxelles, 23 novembre. — L'incendie des gares de Schaerbeek et du Midi a duré toute la nuit, provoquant de formidables explosions. Dans la matinée, l'incendie a diminué d'intensité.

Les halls de machines et une grande quantité de wagons ont été détruits; des stocks considérables de marchandises anéantis. Des centaines de maisons ont été abîmées dans beaucoup de rues qui furent évacuées par la population.

Il paraît établi que les incendies ont été allumés par les derniers soldats allemands. La gare du Nord est intacte.

A Schaerbeek, il n'y a eu que des blessés. Par contre, à la gare du Midi, on a trouvé sur les voies sept cadavres carbonisés. Le nombre des blessés n'a pu être fixé exactement, beaucoup d'entre eux étant rentrés à leur domicile.

Le tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre

Paris, 23 novembre. — Le Conseil municipal de Paris adopte le vœu relatif à la reprise des travaux du tunnel sous-marin entre l'Angleterre tel qu'il était prévu par la loi du 2/8/1875.

Nos Braves

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR ROUBAIX

— On nous annonce la mort de M. Denis DESCHAMPS, lieutenant au 412^e d'infanterie, tué le 21 juillet 1918, à l'âge de 27 ans, et de M. Gustave DESCHAMPS, son frère, soldat au 166^e d'infanterie, tombé le 25 août 1915, à l'âge de 20 ans.

C'étaient les fils de Mme veuve Gustave Deschamps, rue Larochevaucault, 13, à Roubaix, dont un troisième garçon, Emile, est également soldat.

Une messe aura lieu pour les défunts, le lundi 25 novembre, à 9 heures, en l'église St-Jean-Baptiste, à Roubaix.

— On nous prie d'annoncer la mort de Monsieur Louis-Arthur-Joseph DELFOSE, caporal au 1^{er} régiment de chasseurs cyclistes, titulaire de la Croix de guerre avec cita-

tion. Né à Roubaix le 13 avril 1892, tué à l'ennemi au Kessel (Flandre occidentale) le 30 avril 1918. Il avait été fortement contusionné par un éclatement d'obus à son poste de combat et a été tué en se rendant au poste de secours.

Il habitait 14, rue des Fossés, à Roubaix. Une messe solennelle sera célébrée pour le repos de son âme le lundi 25 novembre 1918, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix.

Nous apprenons la mort de M. Maurice-Léon DUPONT, tué à l'ennemi le 20 août 1918, à l'âge de 29 ans, devant l'Aisne.

Il avait été incorporé dans un régiment d'infanterie; blessé à Dinant, nommé caporal sur le champ de bataille, il fut transféré à l'hôpital de secours.

Blessé de nouveau grièvement à Reims, félicité par ses chefs, décoré de la Croix de guerre, il fut proposé pour la médaille militaire. Nommé sergent en 1915, devant Verdun, il fut atteint d'une balle dans la poitrine et de plusieurs coups de baïonnette qui lui causèrent la mort.

M. Maurice Dupont était le fils de M. David Dupont, retraité militaire à Roubaix.

Une messe solennelle sera chantée pour le défunt le lundi 25 novembre, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix.

— Nous apprenons la mort de M. Léon FIGARD, tué à l'assaut de Moronvillers (Champagne), âgé de 28 ans. Il était sergent d'infanterie et titulaire de la croix de guerre et de deux citations.

— On nous annonce la mort de M. Fernand DUMONT, engagé volontaire, téléphoniste, tué d'une balle au front, le 15 octobre 1916, âgé de 24 ans, à Monastir (Orient).

C'était le frère de notre collaborateur, M. Jules Dumont, capitaine au 6^e tirailleurs, à qui nous adressons, ainsi qu'à sa famille, nos sympathiques condoléances.

LE GÉNÉRAL PLUMER remet son Fanion aux villes DE ROUBAIX & DE TOURCOING

Les Maires lui offrent des drapeaux français aux armes des deux villes

Deux cérémonies militaires, également impressionnantes dans leur simplicité, se sont déroulées, samedi matin, à Roubaix et à Tourcoing. Le général Plumer, commandant la deuxième armée britannique, en présence des autorités locales, a fait la remise officielle de son fanion, en échange du drapeau français aux armes des deux villes que les Administrations lui ont offert.

A ROUBAIX

Vers neuf heures, Grand-Place, un service d'ordre est organisé par la police britannique, puis viennent se ranger, devant l'Hôtel de ville, une Compagnie anglaise, ainsi qu'un escadron de dragons français et une musique militaire occupe le kiosque.

Un peu avant l'heure annoncée pour la cérémonie, M. Lebas, maire, ses adjoints, les conseillers municipaux, les colonels anglais et français, Hay Durot, de Galembert, commandants de la Place de Roubaix, et des officiers des deux armées, viennent prendre place au perron de la Mairie.

A peine les autorités civiles et militaires sont-elles arrivées, que débouchent de la rue Neuve deux autos conduisant le général anglais Plumer et ses officiers d'ordonnance.

Dès qu'il met pied à terre, la musique joue le «Garde à vous» puis les troupes présentent les armes.

M. Lebas reçoit le libérateur de Roubaix et après de courtoises salutations, le général et le maire passent sur le front des troupes, puis reviennent sur le perron de la Mairie.

Discours du général Plumer

Le général Plumer, qui tient le fanion rouge et noir de la 2^e armée, prend la parole en anglais. Un officier français interprète, donne la traduction de son allocution.

Au nom de la 2^e armée, le général Plumer est fier de remettre ce fanion, qui est l'emblème de son armée, ce sera pour vous M. le Maire, dit-il, le souvenir de jours où mes soldats ont chassé l'ennemi qui occupait la ville depuis quatre ans. Je vous prie de le garder comme le lien qui unit les armées de la Grande-Bretagne à celles de la France. Veuillez le transmettre à vos successeurs comme le souvenir de l'année glorieuse au cours de laquelle se sont produits ces événements mémorables. Le général remet son fanion au Maire de Roubaix.

Réponse de M. Lebas

M. le Maire, s'exprime en ces termes : « Merci, mon général, du grand honneur que vous faites à la Ville de Roubaix en me remettant ce fanion de la 2^e armée, qui s'est illustrée au cours de la plus grande guerre que le monde ait jamais vue. Il représente pour nous la libération de Roubaix et du Nord de la France; il rappelle l'honneur, le respect à la parole donnée et à la foi des traités, car, c'est à cause de la neutralité Belge que l'Angleterre s'est jetée dans la mêlée.

« Unis dans la guerre, nous resterons unis dans la paix. Ce fanion restera dans notre Hôtel-de-Ville, comme le gage de notre union éternelle; il rappellera les heures critiques de l'occupation et le jour heureux de la libération. » En remettant au général Plumer le drapeau décoré des armes de la Ville, M. le Maire ajoute : « Ce fanion représente la grande industrie, le Manchester de la France. L'industrie est morte, mais elle ressuscitera grâce à vous qui commandez l'armée libératrice. » Les autorités cordialement échangent des poignées de mains; puis la musique exécute les hymnes nationaux des deux pays, La foule qui avait suivi, avec intérêt, cette belle cérémonie, ouvre ses rangs pour laisser passer l'auto du général qui se rend à Tourcoing.

A TOURCOING

Sur le perron de la Mairie, un peu avant 10 heures, heure à laquelle doit arriver le général, les autorités civiles, militaires et religieuses prennent place.

Sur la place Victor-Hasbroucq sont massées les gardes d'honneur constituées par 50 hommes du Royal Inniskilling Fusilier et un escadron du 4^e régiment de dragons. Une foule compacte est maintenue par un service d'ordre assuré par la police locale et des policemen montés.

A 10 heures exactement paraissent les notabilités qui amè-

nent M. le général Plumer et sa suite. A sa descente, au pied du perron de l'Hôtel de Ville, ce dernier est reçu par M. Vandevonne, ce pendant que les troupes portent et présentent les armes. Aussitôt, accompagné de M. l'adjoint et les officiers de sa suite, le général passe la revue des troupes, qui lui sont présentées par leur commandant, tandis que la musique militaire et la fanfare des dragons font entendre le « Salut national » puis devant le perron a lieu la remise du fanion.

Avant d'y procéder M. le général Plumer s'adresse à M. Vandevonne déclare que ce fanion sera pour les générations futures le souvenir de la solidarité qui unit durant cette longue guerre les armées et les peuples français et anglais.

Ces paroles sont très applaudies. M. l'Adjoint reçoit le fanion des mains du Général et lui dit le grand honneur que la ville ressent à recevoir ce fanion.

Confondus dans la guerre, dit-il, nos pays resteront unis dans la paix. Sacrés par la victoire, ils resteront le symbole de notre alliance, gage de notre prospérité dans l'avenir. Vivent les Britanniques ! Vive la France ! Vive Tourcoing !

Ensuite, M. l'adjoint remet au général Plumer un magnifique drapeau de soie blanche sur lequel sont brodés au centre, les armes de la Ville de Tourcoing, aux angles, les drapeaux des anglais et français. La foule enthousiaste applaudit frénétiquement.

La musique fait entendre la « Marseillaise » et l'Hymne national anglais. Le général Plumer se retire et reçoit sur son passage les ovations de la foule.

C'est pour se conformer au décret qui régit la vente des journaux en France, que le Journal de Roubaix se trouve dans l'obligation de maintenir son prix de vente à 0,10 centimes.

Chronique locale

ROUBAIX

LE PRIX DE LA VIANDE

Un arrêté du Maire de Roubaix fixe ainsi le prix de la viande.

A partir du 21 Novembre, les prix de vente de la viande de bœuf ne pourront excéder ceux indiqués ci-dessous :

Filet, 12 fr le kilog; Rosif, 10 fr. le kilog; bœuf mode 9 fr. le kilog; Pot au feu (1^{re} catégorie), 6 fr. 50 le kilog; Pot au feu (2^e catégorie), 5 fr le kilog.

Sur chaque morceau de viande mis en vente, les prix doivent être affichés d'une façon très apparente.

La vente à des prix supérieurs à ceux indiqués ci-dessus est formellement interdite; toute infraction sera punie conformément aux lois.

«FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS»

Bureaux ouverts tous les jours, sauf le dimanche, de dix heures à midi, et de deux heures et demie à cinq heures.

Les familles dont les noms suivent sont invitées à retirer les lettres reçues pour elles, par « la Fraternelle », au cours de ces quatre années de guerre :

- Quatrième-Liste — M et Mme Deman, Mme Demartier Edouard, MM Demay Victor, Demestre Jean, Mmes Duncaster-Veys, Demeulenaere Edmond, M Demeyer Jean, Mme Demeyer-Verhelle, Mme Demouveau Arthur (2), M Demulier Joseph, Mme Dendievel-Hennion, M Dendievel, Mmes Denis, Depraete-Buchy, Derachinois G., De Raedt-Delporte, Doreux Fernoux, Doreux, M Revine, Mme veuve Deroo, M et Mme Deroubaix, Mmes Deroubaix Louis, Derrevaux H., Derselle-Liénard, Derudder Emile, Dervil-Vihau (2), M Desailly Louis, Mmes Desbarbeux Célestine, Desbarbeux H., Debilsschop-Lepoutre, Desbonnet Théophile, M. D-scamps Pierre, Mme Descamps Alfred, M et Mme Deschaek Tanj, Mmes Deschack, Deschamps-Jaco, M Deschamps Emile, Mmes Desmarchelier, Desmet, M et Mme Desmet Victor, Mmes Desmettre, Desmuns Edmond, M Despas Joseph, Mme Despières H / M et Mme Desreux, M Desrousseaux Aristide, Mme veuve Desruelles, M Desruelles, Mme Des-sauvages Oaul, M Desauw Alphonse, M et Mme Destailleur Jules, Mmes Destombes Jean, Destombe-Deekman, M Destoppier François (2), Mmes Desurmont Arthur, Desuter Jules, M et Mme Hctemmerman, Mmes Detournay Alfred, Dorienné, M et Mme Devos-Detournay, Mmes Devouge, Dewille Hector, veuve Dilligent (à suivre).

AVIS AUX CHOMEURS

La Mairie nous communique cette note : Les chômeurs sont avisés que les secours seront payés le lundi 25 novembre aux heures habituelles.

A L'USINE A GAZ. — PAIEMENT EN BON ARGENT.

On nous prie d'insérer l'avis suivant : Comme suite à la décision du Service du Trésor, imposée par le Gouvernement (voir « Journal de Roubaix » des 22 et 23 courant, ainsi que l'affiche spéciale concernant le paiement en bon argent), la Société Roubaisienne d'Eclairage, étant elle-même tenue de payer en monnaie légale les frais de reconstruction, de remise en route et d'exploitation de son usine à gaz, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du lundi 25 novembre 1918, elle ne pourra plus accepter en paiement que de la monnaie légale.

Provisoirement, seuls les bons de ville de 2 fr., 1 fr., 0.50, 0.25, 0.10 et 0.05 seront acceptés uniquement 1 comme paiement d'une somme inférieure à 5 fr.; 2^e ou comme appoint, c'est-à-dire, d'une façon générale, jusqu'à concurrence de 4.95 par paiement.

VENTE DE COKE TOUT-VENANT.

— Semaine du lundi 25 novembre au samedi 30 novembre. — Cartes de pain. — Avec barre couleur rose : Lundi 25 nov., secteur 15, n° 451 à 750 ; mardi 26 nov., secteur 15, n° 751 et au-delà.

Sans barre : Lundi 25 nov., secteur 15, n° 431 à 750 ; mardi 26 nov., secteur 15, n° 751 et au-delà.

Avec barre couleur rose : Mardi 26 nov., secteur 14, n° 1 200 ; mercredi 27 nov., secteur 14, 201 à 500 ; jeudi 28 nov., secteur 14, 501 à 800.

Sans barre : vendredi 29 nov., secteur 14, n° 1 à 150 ; samedi 30 nov., secteur 14, 151 à 450.

Extrait de la réglementation. — Le coke mis en vente (un hectolitre par carte) est du coke tout-venant (non cassé) dont le prix est fixé à cinq francs (5 fr.) l'hectolitre.

Les distributions se font à l'usine à gaz, rue de Tourcoing de 7 h. à 11 h. le matin et de 2 h. à 5 h. le soir.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE ROUBAIX ET DE TOURCOING.

— On nous prie d'insérer cet avis : Les agents de la Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing (toutes catégories) sont priés de se présenter, munis de leur carte de pain, les mardi 26 et mercredi 27, au dépôt où ils sont attachés, de 9 h. à midi et de 2 à 5 h. pour fournir un renseignement les concernant.

AVIS AUX ÉVACUÉS.

— On nous prie d'insérer ce note : La paie des évacués de Belgique aura lieu lundi matin.